

# ÉVALUATION DES CONCENTRATIONS EN BENZÈNE DANS LA ZONE RÉGIONALE (ZR)

## OBJECTIFS :

- Evaluer la concentration de benzène présente sur des sites potentiellement impactés, en vue d'établir la stratégie de mesure à déployer sur la zone
- Confronter les résultats obtenus avec les normes environnementales en vigueur

## CONTEXTE DE L'ÉTUDE :

Suite aux préconisations de la Directive européenne n°2008/50/CE, la stratégie de surveillance de la qualité de l'air élaborée par Madininair, découpe la Martinique en une Zone Urbaine Régionale (ZUR) - *en orange sur la carte ci-dessous* - et une Zone Régionale (ZR) - *en vert sur la carte*. Chacune de ces zones fait l'objet d'une surveillance spécifique.

**Dans la Zone Régionale**, Madininair réalise actuellement l'**évaluation préliminaire du benzène**. Cette évaluation qui a débuté en 2014 et qui doit durer 5 ans, est une estimation, par la méthode indicative, des concentrations en benzène sur la zone. Ainsi, des tubes passifs sont implantés sur les sites les plus susceptibles d'être impactés. Ces sites d'implantation ont été définis en s'appuyant sur les données de l'inventaire spatialisé des émissions en BTX sur la zone.

Au terme des 5 années, cette évaluation permettra de déterminer la stratégie de mesure pérenne à déployer pour répondre à la conformité européenne dans la ZR.

## MATÉRIELS ET MÉTHODES :

Le prélèvement s'effectue à l'aide d'un échantillonneur passif de type Radiello®. Il est composé d'une cartouche de charbon graphité insérée dans un cylindre jaune dont la porosité induit un débit de 80 ml/min d'air. Cet ensemble est fixé sur un support triangulaire et accroché sous une boîte de protection contre les intempéries. L'échantillonneur est installé pour une durée de 7 jours avant d'être analysé.

L'analyse des cartouches, effectuée par le laboratoire accrédité du LIC, passe par une désorption par disulfure de carbone suivie d'une chromatographie gazeuse capillaire couplée à un détecteur FID.

Cette analyse du benzène répond à la norme NF EN 14662-4.



## SITES DE MESURE :

LE CARBET



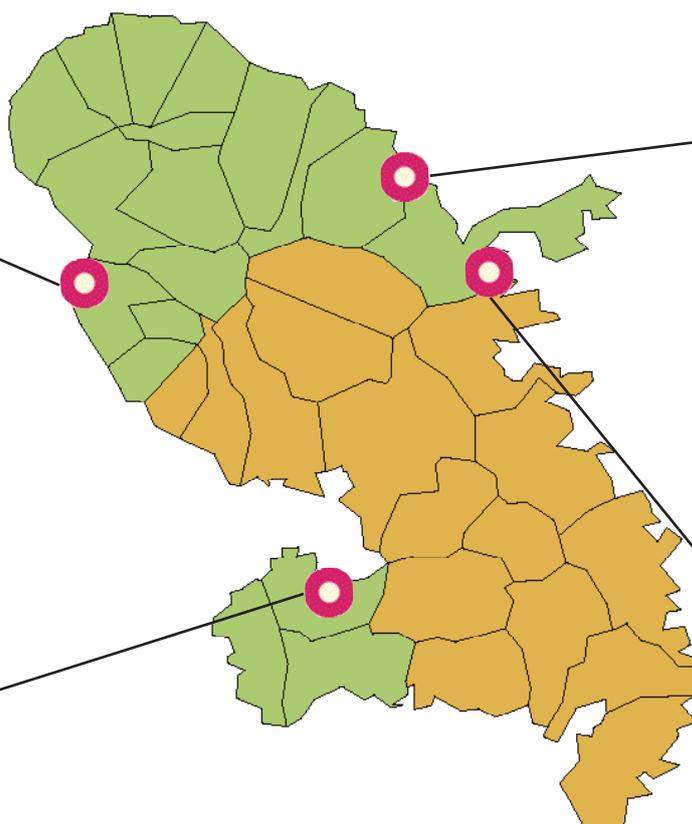
SAINTE-MARIE



LES TROIS-ILETS

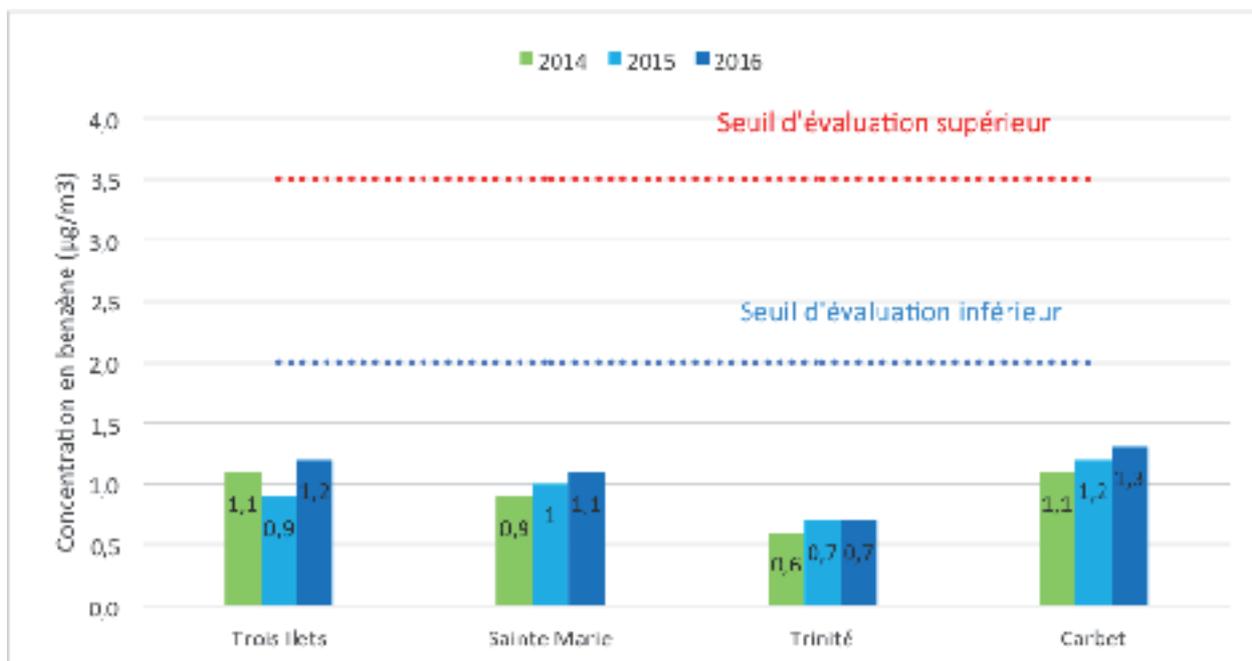


TRINITÉ



# RÉSULTATS

évolution des moyennes annuelles de 2014 à 2016



## CONCLUSION

Les concentrations mesurées sur l'année 2016, sont inférieures au seuil d'évaluation inférieur sur les différents sites de la ZR. En 2016, la concentration la plus élevée dans la ZR est mesurée dans la commune du Carbet.

Durant les trois dernières années, les concentrations mesurées sont inférieures au seuil d'évaluation inférieur sur les différents sites de mesure. Ainsi, le risque de dépasser les normes environnementales pour une mesure annuelle est faible. La surveillance annuelle par méthode de référence n'est pas obligatoire. Toutefois, Madinair prévoiera de renouveler cette évaluation notamment si une nouvelle émission en benzène est comptabilisée sur le territoire dans l'inventaire spatialisé des émissions.

Etude réalisée par :



**Madininair**

31 route de Didier 97200 Fort-de-France  
Tél. : 0596 60 08 48 - Fax : 0596 71 32 02  
contact@madininair.fr  
<http://www.madininair.fr>